Bulletin Communal d'Information

Arcis le Ponsart

MAI 2009

L'Echo des Lavoirs

Retrouvez-nous sur internet : **http://www.arcisleponsart.fr**

La lettre du Maire

Chers amis,

L'année 2008 a été riche en événements pour notre commune.

Suite aux élections de Mars 2008 la nouvelle équipe municipale accueille trois nouveaux conseillers : MM. David BERNIER, Jean-Marc GLOD ET Gérard GODDE. Je remercie les conseillers sortants pour le travail accompli durant ces 7 années.
Je souhaite que tous ensemble nous puissions travailler dans une bonne entente et une solidarité constructive au regard notamment des réglementations de plus en plus contraignantes.

Notre secrétaire de Mairie M. Serge BOUVIER a quitté ses fonctions en prenant une retraite bien méritée après plus de 37 ans de présence. Il est remplacé par Mme Roseline PETRE qui assure sa succession avec dévouement et compétence.

Nous remercions toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans les animations du village ainsi que tous les habitants d'Arcis qui ont largement contribué à l'obtention du label national « village fleuri - une fleur ».

Nous souhaitons la bienvenue aux habitants récemment installés à Arcis ainsi qu'aux nouvelles entreprises qui se sont créées.

Le site internet de notre commune a été mis en ligne le 3 avril 2009, et est accessible à tous à l'adresse suivante : http://www.arcisleponsart.fr.

Je souhaite que l'année 2009 se déroule pour chacun dans les meilleures conditions malgré une conjoncture très difficile.

Le maire
Jean-Luc Dubois

« Chacun est seul responsable de tous. »
[Antoine de SAINT-EXUPERY] - *Pilote de guerre*

La Communauté de Communes

Les nouveaux représentants de notre commune auprès de la Communauté de Communes sont au nombre de 6 (3 titulaires et 3 suppléants).

En tant que titulaires :

- M. J-L. DUBOIS fait partie des commissions « Eclairage public », « Assainissement » et « Finances » avec G. PIERROT pour suppléant.
- Mme C. FREYSS fait partie des commissions « Ecoles », « Communication » et « Tourisme » avec J-M. GLOD pour suppléant.
- Mme A. GUILLEMIN fait partie de la commission « Développement et Aménagement » avec G. GODDE pour suppléant.

Pour rappel, la communauté de communes a pour compétences :

- Les dépenses d'entretien concernant les groupes scolaires,
- Les dépenses d'investissement (construction, rénovation de bâtiments scolaires),
- Les transports scolaires,
- Les restaurants scolaires,
- Les activités touristiques (financement de l'office du Tourisme, la mise en valeur du Patrimoine, l'entretien des sentiers de randonnée),
- L'aménagement de l'espace et le développement économique, dont l'aide aux créateurs et chefs d'entreprises,
- Le contrôle de l'assainissement non collectif des eaux usées,
- L'entretien de l'éclairage public,
- La possibilité de participation au développement d'activités sportives, culturelles,
- Le développement d'actions pour l'insertion (sociale et professionelle) des jeunes en collaboration avec les communes et les structures existantes.
- La gestion de la déchetterie et la collecte des ordures ménagères

Les comptes administratifs

- **Comptes Administratifs 2008 de la Commune**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		SOLDE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 766,76 €		163 677,34 €		196 444,10 €
Opérations de l'exercice	96 352,71 €	86 448,28 €	132 381,74 €	153 948,33 €		11 662,16 €
TOTAL	96 352,71 €	119 215,04 €	132 381,74 €	317 625,67 €		208 106,26 €
Résultat de clôture		22 862,33 €		185 243,93 €		208 106,26 €
Restes à réaliser	1 600,00 €				1 600,00 €	
TOTAL CUMULE	1 600,00 €	22 862,33 €		185 243,93 €	1 600,00 €	208 106,26 €
RESULTAT DEFINITIF		21 262,33 €		185 243,93 €		206 506,26 €

Le Compte administratif 2008 de la Commune dressé par le Receveur Municipal est adopté sans observation ni réserve par le Conseil.

- **Comptes Administratifs 2008 du Service des Eaux**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		SOLDE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 479,09 €		4 517,50 €		21 996,59 €
Opérations de l'exercice	1 959,85 €	3 337,17 €	3 685,59 €	4 742,20 €		2 433,93 €
TOTAL	1 959,85 €	20 816,26 €	3 685,59 €	9 259,70 €		24 430,52 €
Résultat de clôture		18 856,41 €		5 574,11 €		24 430,52 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		18 856,41 €		5 574,11 €		24 430,52 €
RESULTAT DEFINITIF		18 856,41 €		5 574,11 €		24 430,52 €

Le Compte administratif 2008 du Service des Eaux dressé par le Receveur Municipal est adopté sans observation ni réserve par le Conseil.

- **Comptes Administratifs 2008 du C.C.A.S**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		SOLDE	
Libellé	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**
Résultats reportés				524.00 €		524.00 €
Opérations de l'exercice						
TOTAL				**524.00 €**		**524.00 €**

Le Compte administratif 2008 du C.C.A.S dressé par le Receveur Municipal est adopté sans observation ni réserve par le Conseil.

- **Budgets Primitifs 2009**

Votés à l'unanimité, les budgets primitifs avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 sont équilibrés en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	312 855 €	116 938 €
Service des Eaux	10 456 €	22 194 €
C.C.A.S	1 024 €	

- **Taux d'Imposition 2009**

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2009 les taux des taxes communales des années antérieures. Aux taxes Communales s'ajoute les taxes de l'Intercommunalité, du Département et de la Région.

	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
Commune	7.70%	12,40%	6,10%	8,50%
Inter Communalité	9.31%	8,51%	9,18%	4,50%
Département	6.68%	7,40%	7,84%	4,59%
Région	-	3,63%	4,72%	2,62%
Chambre d'Agriculture	-	-	6,40%	-
TOTAL en %	23,69%	31,94%	34,24%	20,21%

Les Commissions Communales

Le nouveau Conseil Municipal
Le nouveau Conseil Municipal issu des élections de Mars 2008 et de l'élection du Maire est composé comme suit :

Jean-Luc DUBOIS	Maire
Bernard THUBE	1er Adjoint
Aude GUILLEMIN	2e Adjoint
Caroline FREYSS	3e Adjoint
David BERNIER	Conseiller municipal
Frédéric COPET	Conseiller municipal
Jean-Marc GLOD	Conseiller municipal
Gérard GODDE	Conseiller municipal
Jean-Paul LEMOINE	Conseiller municipal
Gérard PIERROT	Conseiller municipal
Marie-Anne ROSSET	Conseiller municipal

- **Délégation auprès du S.I.E.M.**

ont été élus :

Délégué Titulaire : Gérard GODDE Délégué Suppléant : Bernard THUBE
(S.I.E.M. : Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne)

- **Délégation auprès de la Communauté de Communes**

ont été élus délégués auprès de la Communauté de Communes des 2 vallées du canton de Fismes :

Délégués Titulaires : Jean-Luc DUBOIS, Caroline FREYSS et Aude GUILLEMIN.
Délégués Suppléants : Gérard PIERROT, Gérard GODDE et Jean-Marc GLOD.

- **Délégation auprès du S.I.E.P.R.U.R**

ont été élus :

Délégué Titulaire : Marie-Anne ROSSET *Délégué Suppléant* : Frédéric COPET
(S.I.E.P.R.U.R : Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims)

- **Délégation auprès du Syndicat A.G.E.DI.**

ont été élus :

Délégué Titulaire : Frédéric COPET
(A.G.E.D.I. : Agence de gestion et développement informatique - Logiciels pour les mairies et communes)

- **Représentants auprès du Conseil d'administration du C.C.A.S**

ont été élus :

Représentants : Marie-Anne ROSSET, Bernard THUBE, David BERNIER et Gérard PIERROT.
(C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale)

- **La Commission « Information »**

Le Conseil décide de former la commission « Information » et de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

Marie-Anne ROSSET, Frédéric COPET, Caroline FREYSS, Gérard GODDE, Gérard PIERROT.

- **La Commission « Urbanisme et éclairage public »**

Le Conseil décide de former la commission « Urbanisme et éclairage public » et de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

Aude GUILLEMIN, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric COPET, Jean-Marc GLOD, Bernard THUBE et David BERNIER.

- **La Commission « Fêtes et Animations »**

Le Conseil décide de former la commission « Information » et de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

Caroline FREYSS, Marie-Anne ROSSET, Jean-Marc GLOD et Gérard GODDE.

- **La Commission « Chemins »**

Le Conseil décide de former la commission « Chemins » et de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

Bernard THUBE et David BERNIER, Jean-Marc GLOD et Jean-Paul LEMOINE.

- **La Commission « Impôts Directs »**

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Yves DEGUEILLE à ARCIS LE PONSART	René METIVIER à ARCIS LE PONSART
André MARTINEZ à ARCIS LE PONSART	Jacques BILLET à ARCIS LE PONSART
Jean-Paul LEMOINE à ARCIS LE PONSART	Olivier BOUCTON à ARCIS LE PONSART
Claude KIEFFER à ARCIS LE PONSART	Lionel BONIN à ARCIS LE PONSART
Marie-Anne ROSSET à ARCIS LE PONSART	Caroline FREYSS à ARCIS LE PONSART
Patrick DEFORT à Saint-GOBAIN (02410)	Denis LEROUX à DRAVEGNY (02130)

- **Route de Crugny**

La pose d'un caniveau pour récupérer l'eau à l'entrée du village en venant de Crugny est envisagée. Un panneau « Arcis-le-Ponsart » a été mise en place pour matérialiser l'entrée du village.

- **Entretien de la voirie**

Des réparations et enduisages de la rue Vénicourt et de Grande rue (du carrefour avec la rue de la Carcansole au carrefour avec la rue Vénicourt) ont été effectués en 2008.

Les travaux de réparation et de revêtement de chaussée prévus par le Conseil Municipal et chiffrés par la DDE dans le cadre de l'ADESAT ont été acceptés à l'unanimité aux coûts suivants pour une réalisation en 2009 :

- Rue du Point du Jour : 4.958,62 TTC,
- Vallée de Bois : 2.990 € TTC,
- Rue Dragonnet : 13.740,84 € TTC
- Installation chantier : 956,80 € TTC.

Le coût global des travaux est estimé à 22 646,26 €. La Mairie à sollicité une subvention auprès du Département de la Marne.

- **Effacement des réseaux aériens**

Le Conseil Municipal sollicite après du SIEM l'enfouissement des réseaux aériens dans la partie de la Grande rue comprise entre le lavoir hexagonal et le carrefour et la D25 ainsi que dans la rue Gaucher.

L'extension avec enfouissement du réseau électrique et d'éclairage public rue Gaucher sur 50m à été estimée par le SIEM à 3 364,35 €. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50%.

- **Pose de caniveaux**

L'estimation de la DDE pour la pose de caniveaux aux alentours du Lavoir hexagonal (Grande Rue) et rue de la Carcansole se décompose de la manière suivante :

- Rue de la Carcansole (13.156,00 € TCC sur un seul coté) le Conseil envisage de faire les travaux sur les 2 cotés et demande une estimation complémentaire.
- Grande Rue (16.863,60 € TTC) le Conseil vote la mise en œuvre des travaux à l'exception des travaux sur la rue Dragonnet.

Le Conseil Municipal charge la DDE de lancer l'appel d'offres et sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la DGE.

- **Eclairage Public**

Suite au besoin d'extension de réseau de l'éclairage public rue Gaucher, le Conseil a voté les travaux et a accepté le devis de la DRTP pour la somme de 3.366,35 € TTC.
La mise en service de l'éclairage public sera décalée d'une _ heure le matin (soit 6h30 au lieu de 6h00) et sa coupure d'une _ heure le soir (soit 23h30 au lieu de 23h00).

- **Eglise**

La Région à octroyé une subvention de 4.890 € pour la tranche de travaux 2008 et que la DRAC propose pour l'année 2009 la réfection de la baie vitrée du bas coté Nord (sans dépose des vitraux) pour la somme de 14.068,10 € HT et des sous-bassement de la 1ere à la 4e travée (pour la somme de 1.127,00 € HT) ainsi que la remise en place des revers pavés de 1ere à la 4e travée (pour la somme de 7.617,70 € HT).

Un devis a été demandé pour la dépose et la repose des vitraux dont le coût n'était pas compris dans le devis initial.

- **Bâtiment de l'« Ancienne Poste »**

Des travaux d'entretien de l'ancienne poste pour les gouttières et la maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise LABRUYERE (à BETHENY 51) pour un montant de 1.477,06 € TTC.

- **Mairie**

La pose d'une plaque « MAIRIE », réalisée en pierre creusée en relief, au dessus de la porte d'entrée de la Mairie à été effectuée.

- **Salle du Conseil Municipal**

Après étude des devis fournis par 2 entreprises (une 3e n'ayant pas donné suite) le Conseil Municipal a décidé d'installer le chauffage au gaz dans la salle du Conseil. L'installation a été réalisée par l'entreprise LANGINIER de Soissons, la moins disante (3.392,88 € TTC).

Il décide par ailleurs la réfection des peintures dans cette même salle du Conseil et en a confié les travaux à l'entreprise « Renov'Peinture » de Fère en Tardenois. Les travaux ont été réalisés pour la somme de 3.890,96 € TTC. Une subvention du Département de la Marne a été obtenue.

Divers

• Salle Polyvalente

Le Conseil a décidé d'augmenter les prix de location de la salle polyvalente qui est désormais chauffée au gaz, repeinte et redécorée. Des toilettes sont maintenant à disposition des locataires ainsi qu'une cuisine nouvellement équipée d'un nouveau réfrigérateur et d'une cuisinière.

• Matériel d'entretien municipal

L'entreprise MDSA a accepté de reprendre les anciens matériels de la Commune pour 2.350,00 € TTC et de fournir un tracteur-tondeuse avec remorque et d'une tondeuse tractée pour 6.500,00 € TTC.

De plus devant la nécessité de l'acquisition d'une tronçonneuse pour l'élagage des tilleuls sur la place communale, le Conseil a décidé l'achat d'une tronçonneuse télescopique d'une valeur d'environ 605,00 € TTC.

• Rappel à tous les propriétaires de chiens

⇒ La divagation de chiens dans le village est interdite.

⇒ Tous les propriétaires de chiens entrant dans les catégories nécessitant une déclaration doivent faire le nécessaire en Mairie

• Centre de Secours de Fismes

La participation de la Commune à la construction de la caserne de pompiers de Fismes pour un montant global initialement prévu de 31.780,00 € sera minorée compte-tenu d'une prise en charge plus importante du Département de la Marne.

Il est prévu que la Commune d'Arcis paye sa quote-part en 3 annuités (sans intérêts) pour un montant global de 29.777,37 €.

• Fleurissement du village

Après avoir obtenu les années précédentes plusieurs mentions 'Bien' et 'Très Bien' de la part des Jurys Cantonal et Départemental, Arcis s'est vu attribué en 2008, pour la 1ere fois le label « Village fleuri - Une Fleur » pour la beauté du bâti, la présence d'un patrimoine vert de qualité et l'engagement des habitants. La remise officielle de la « Fleur » sera effectuée le 14 Juin 2009. Vous êtes tous invités à 11h00 sur la place Etienne Moreau.

• Activités scolaires et intercommunales

La participation de la Commune aux Ecoles Publiques de Fismes s'élève à 11.510 € pour 23 élèves pour l'année 2008/2009.

La participation de la Commune aux activités scolaires et intercommunales se traduit par le vote par le Conseil d'une subvention de 35,00 € pour chacun des enfants de la Commune ayant participé en 2008 à des voyages scolaires : Classe de neige avec l'école primaire de centre de Fismes et voyage en Allemagne avec le collège Thibaut de Champagne et en 2009 à un voyage en Italie.

Le Conseil a pris en charge le coût des robes et écharpes de 3 jeunes filles d'Arcis, représentant la Commune dans le défilé du Bouquet Provincial, pour une somme de 210,00 €.

• Carte Communale

Suite au souhait du Conseil Municipal d'élaborer une Carte Communale, plusieurs offres de service ont été soumises pour sa mise en œuvre. Trois offres ont été proposées. La proposition de l' « Agence de l'Urbanisme » à été retenue par le Conseil pour coût de 5.878,34 €.

• Participation pour Voie et Réseaux (PVR)

L'institution d'une P.V.R générale sur le territoire de la commune a été décidée. Pour les secteurs où les réseaux ne sont pas desservis, une P.V.R. spécifique est à l'étude.

• ADSL

Le projet d'installation d'un shelter dans la Commune, qui aurait permis d'avoir un débit plus élevé que celui disponible aujourd'hui, est annulé à la suite d'un courrier adressé par M. FRESSIGNÉ, Directeur Régional d'Orange. Suite à une réunion en Mairie regroupant Mme le député C. VAUTRIN et MM. PINON (conseiller général), DUBOIS (maire), COPET (conseiller municipal) et FRESSIGNÉ (directeur régional Orange), il a été décidé d'équiper tous les foyers inéligibles à l'ADSL qui le désireraient, d'une parabole satellite qui leur permettra d'obtenir l'Internet à haut débit. Le financement en sera assuré par les sommes initialement dédiées au Shelter d'Arcis par la Communauté de Communes.

• L'Abbaye d'Igny

L'Abbaye d'Igny qui se trouve sur le territoire de notre Commune va être fermée pendant 2 ans pour travaux et complète restructuration.

En effet le projet de regroupement à Igny de 3 communautés, celle d'Igny, de Belval (Pas de Calais) et de la Grâce-Dieu (Doubs) est en cours de réalisation.

La mère Abbesse Marie-Rose a transféré une grande partie des moniales d'Igny dans les 2 autres monastères pendant la durée des travaux.

Lors de ces travaux, de nouvelles cellules seront créées, celles des moniales les plus âgées seront regroupées en unités de vie. Les lieux d'accueil seront revus, des accès pour les handicapés créés et l'église réaménagée.

L'Abbaye d'Igny sera pendant ce temps occupée par une douzaine de moniales plus jeunes qui superviseront les travaux et feront fonctionner la chocolaterie qui, elle, restera ouverte.

Une fois les travaux terminés, les sœurs des trois communautés se regrouperont définitivement à Igny. Les 2 autres monastères seront revendus et le produit de la vente financera les travaux d'Igny.

Suite au départ à la retraite de M. serge BOUVIER, le Conseil décide de créer à partir du 1 Octobre 2008 un emploi permanent d'Adjoint Administratif de 1ere classe pour occuper le poste de Secrétaire de Mairie à raison de 12h hebdomadaires.

Cet emploi est occupé par Mme Roseline PÉTRÉ engagée en contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de trois ans.

Mme Isabelle LEMOINE qui a bénéficié de contrats à durée déterminée depuis 6 ans est désormais recrutée en tant qu'agent contractuel à temps non complet et ceci en contrat à durée indéterminée (CDI).

M. Serge BOUVIER

Qui ne connaît pas M. Serge BOUVIER parmi les diverses générations d'Arcis-le-Ponsart ?

Il prend une retraite bien méritée après des décennies au service des autres.

Né à Fismes en 1945 et après une brillante scolarité, il va suivre l'enseignement de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Chalons en Champagne de 1960 à 1964.
Après 16 mois de Service National, il est nommé instituteur à Arcis-le-Ponsart où il enseignera de 1967 à 1985 (18 ans !).

A l'époque, bien entendu, il avait sous sa responsabilité une classe unique d'environ 39 élèves dont les âges s'étageaient de 5 à 14 ans, c'est-à-dire de la section enfantine au Certificat d'Etudes.

Nombreux sont les enfants du pays qu'il a accompagné dans leurs études primaires. Citons entre autres Eva et Agnès LELEU, Stéphane et Murielle DUBOIS, Séverine, Magalie et Frédéric DRU, David BERNIER et ses frères et sœurs, Jean-Pierre LABRUYERE et Marie-France BOLLAND y ont obtenu avec succès leur certificat d'études.

En 1971, en remplacement de M. CAPPÉ il devient Secrétaire de Mairie, tâche qu'il va assurer avec compétence, assiduité et disponibilité jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant 37 ans et demi. En tant que Secrétaire de Mairie, il assistera successivement 6 maires : Mlle H. MOSCHOS puis MM. A. SOUSSIGNE, N. MONDET, Y. BACLET, Y. THERON et J-L. DUBOIS.

Lorsque l'école d'Arcis ferme, il est nommé à Fismes où il enseignera aux élèves de CE1 et CE2.

L'Union Sportive Fismoise le connaît depuis 45 ans. Entraineur de Football des Cadets puis des Vétérans, il assumera la fonction de Trésorier pendant 15 ans en tant que bénévole.

Mme Roseline PÉTRÉ

Née à Fismes en 1959, Mme PÉTRÉ, mariée avec un enfant, est une « payse » puisqu'elle habite Courville.

Après une solide formation de Comptable elle rentre en 1978 (à 19 ans) dans le secteur privé où elle exerce pendant 24 ans son métier de Comptable.

Elle est intégrée dans le secteur public depuis 2005 en tant qu'adjoint administratif à temps partiel au Syndicat Mixte Scolaire du secteur de Fismes (transports scolaires) et sur la Commune de Pévy où elle assume la fonction de Secrétaire de Mairie de 2006 à 2008.

C’est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Mme Roseline PÉTRÉ, souriante, compétente et disponible 12 heures par semaine (les permanences seront les Lundi soir et Mercredi matin)

Réception pour le départ à la retraite de M. Serge BOUVIER

Lors de la réception organisée pour le départ à la retraite de M. Serge BOUVIER, M. PINON Maire de Fismes et conseiller général était présent pour féliciter Serge BOUVIER de son implication dans la vie des communes d’Arcis et de Fismes.

Mmes BOUVIER et PÉTRÉ étaient présentes et ont reçu un superbe bouquet de fleurs.

Tous les anciens maires et conseillers municipaux étaient conviés pour souhaiter bonne chance au nouveau retraité.

Une semaine de vacances en thalassothérapie a été offerte à M. BOUVIER et a sa femme en remerciement de ces longues années de travail au profit des habitants de la Commune.

- **14 Juillet 2008**

Après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, accompagné des jeunes cavalières d'Arcis-le-Ponsart en bleu blanc rouge menées par la Présidente de l'association Mme Anne-lise VILLIERE, un pot de l'amitié a réuni à la Mairie les habitants d'Arcis présents.

La fête a continué sur la place du village avec pour les gourmands des entrées, des salades et des desserts préparés par les cuisinières expertes d'Arcis.

Pour les plus jeunes, un toboggan géant gonflable a eu un grand succès auprès des moins de 10 ans. Pour leurs ainés, un concert de jazz manouche (groupe PoMPéHoP) était donné. Tous les bancs mis à disposition par la commune étaient occupés. L'ambiance était chaude et partagée par tous.

- **Fête Patronale du 17 Août 2008**

Comme le veut la tradition, la fête patronale a eu lieu dimanche suivant le 15 Août.

Petits et grands ont fait la fête toute la journée. Pour les plus jeunes, une course au trésor dans le village commençait alors que les peintres de l'Association « L'Ecole du Val de Marne » de Charly sur Marne s'installaient sur la place du village.

Un atelier de dessin a rassemblé les enfants plus grands autour de Caroline FREYSS alors qu'un manège tournait pour les plus petits.

La journée a été ponctuée par une exposition de peinture et les tournois de pétanque et de ping-pong, pour finir par un barbecue en plein air.

- **Fêtes de Noël 2008 et du nouvel An**

A l'occasion des fêtes de fin (et de début d'année), un spectacle plein d'originalité et de poésie s'est tenu dans la salle polyvalente « Le fabuleux destin de Violette… » Réunissant petits, grands et encore plus grands. L'ambiance était chaleureuse et conviviale. Les chaises ont faillé manquer !

- **Un atelier à la campagne**

Plusieurs thèmes ont réunis a chaque rencontre une quinzaine de personnes sous l'encadrement indulgent et éclairé d'Annie PIERROT et de Caroline FREYSS :

- « Scrapbooking »
- « Peinture sur verre »
- « Bouts de Tissu ».

Créativité et concentration étaient réunies dans une ambiance chaleureuse. D'autres réunions sont prévues. Avis aux amateurs.

Agenda

Le 29 Mars 2009	La Chambre de tourisme de la Communauté de Communes a organisé un **« Rallye Touristique »** ralliant toutes les communes de la communauté. Grand succès pour une « première » avec plus de 44 inscrits.
Dimanche 7 Juin 2009	**« Concert de chant choral »** à l'église d'Arcis-le-Ponsart à partir de 16h00.
Dimanche 14 Juin 2009	Remise officielle de la « Fleur » de village fleuri à Arcis-le-Ponsart à 11h00 sous la Halle de la place Etienne Moreau. Tous les habitants d'Arcis y sont conviés.

Etat Civil

- **Naissances**

Nous avons la joie d'annoncer les naissances de :

Chloé chez Sarah WINSPER et Laurent PERARD, le 20 Octobre 2008.
Juliette chez Christelle SOSSON et Alain DEVOS le 31 Mai 2008.
Lana chez Ophélie PERINET et Nicolas PIERRET en Mars 2009.
Lucas DURANT

- **Décès**

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

M. Jules LELEU, le 29 août 2008 dans sa 85^{e} année.,

- **Nouveaux arrivants**

Nous souhaitons la bienvenue aux familles récemment installées dans notre village :

M. et Mme Paul et Valérie ERNEWEIN et leurs enfants Gabriel, Nicolas, Arthur et Théodore, 6 Rue Gaucher.
M. Christian SONDEJ et Mme Laetita COSSARD et leur fille Océane, Ferme de St Severin**.**
M. et Mme Eric et Muriel KRYSTOFINCSKI et leurs enfants Alexandre et Julie, Rue Howard Houston.
M. Laurent PERARD et Mme Sarah WINSPER et leur fille Chloé, 11 Grande Rue.
M. Franck DELAERE, 30 Grande Rue.
M. et Mme Sylvain GEERAERTS et leurs 3 enfants, Noémie, Flavien et Justine, 12 Rue Gaucher.
M. Nicolas PIERRET et Mme Ophélie PERINET et leur fille Lana, 43 Rue Howard Houston.
M. Fabien SAUVAGE et Mme Alexandra BENOIT et leur fils Louis, 10 Grande Rue.
M. et Mme CERVIN et leurs enfants, Lory et Alban, 7 rue Dragonnet.
M. Clair MOREL-TEZIER et Mme Marie-Cécile LERAT, 37 rue Houston.

Jeux

MOTS FLECHES

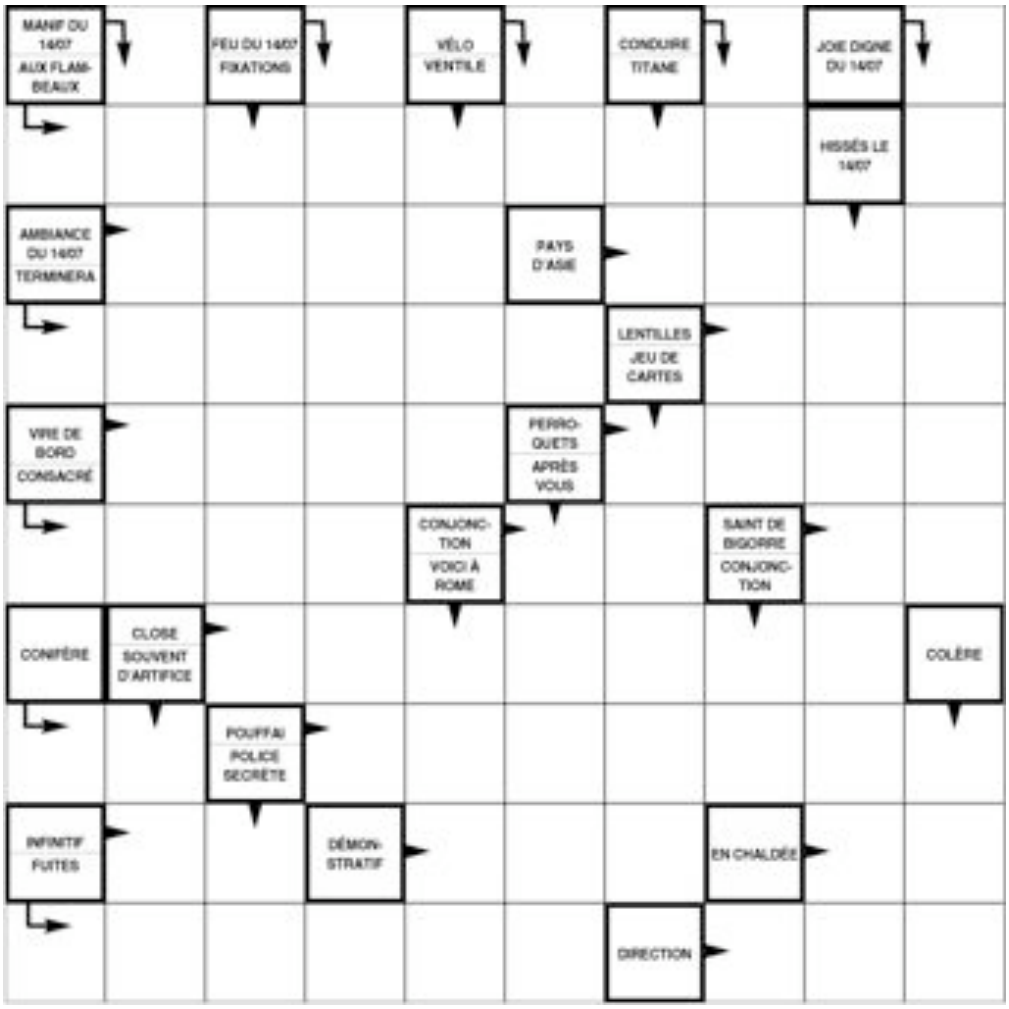

ANAGRAMMES

T	A	T	O	U	E	U	R	›						
E	P	A	U	L	E	R	A	›						
C	A	S	S	E	R	A	S	›						
M	E	R	I	T	A	N	T	›						
R	A	M	O	N	A	I	T	›						
T	A	R	T	I	N	E	E	›						
S	I	G	N	A	L	E	R	›						
P	A	L	O	U	R	D	E	›						
A	M	O	N	C	E	L	E	›						
R	O	U	M	A	I	N	S	›						

TROUVEZ LES ANAGRAMMES DES 10 MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE POUR FORMER DANS LA GRILLE DE DROITE LE NOM DE 10 ANIMAUX (AVEC EN PRIME UNE ANAGRAMME SUPPLÉMENTAIRE DANS LA COLONNE SIGNALÉE)

(solutions des jeux en page 28)

• Ordures ménagères

Le jour de collecte des déchets ménagers sur notre commune est fixé le Lundi entre 04h00 et 13h00 (pensez à sortir vos poubelles le Dimanche soir). Le principe d'alternance des caissettes jaunes et bleues (ou des sacs pour les résidents secondaires) une semaine sur deux n'est plus maintenu.

Un calendrier 2009 à été distribué dans chaque foyer au cours du mois de Janvier.

Le SYCOMORE (Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de L'Ouest Rémois) a mis en œuvre une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Chaque semaine, le camion collectera les ordures ménagères seules et tous les 15 jours un autre camion collectera en plus les sacs gris de tri sélectif, qui vous été remis à chaque foyer avec les informations pratiques concernant ce tri. Il est demandé de ne présenter à la collecte que des sacs de tri bien remplis.

Rappelons que, malgré l'opposition du Conseil, les « Bennes à monstres » sont supprimées. Tous les objets volumineux (y compris les cartons) devront être transportés à la déchetterie de Fismes. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Environnement au numéro Vert suivant 0 800 500 373.

• Déchetterie

Depuis notre adhésion à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes, nous avons accès à la déchetterie de Fismes (Chemin Saint Ladre - Tél : 03.26.48.72.38) pour les déchets non gérés par le tri sélectif (déchets verts, métaux, batteries, huiles de vidanges, déchets dangereux…).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'été	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h
	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h	13h30 à 18h30
Horaires d'hiver	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	-	9h à 12h	9h à 12h
	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 18h

• Service de Vidange

Chaque printemps depuis 7 ans, la municipalité met à la disposition des habitants d'Arcis un service collectif de vidange (fosses septiques, bacs à graisses,…) assuré par un prestataire qui est rémunéré en fonction du temps passé par foyer. Devant le succès de ce service, la commune a décidé de le renouveler chaque année.

• Ramassage scolaire

Les horaires des cars de ramassage scolaires sont les suivants :

	Du Lundi au Vendredi		Le Samedi	
	Départ Matin	Retour Soir	Départ Matin	Retour Midi
Collège	07h25	17h20	07h25	12h46
Maternelles et Primaires	07h55	16h47	07h55	12h12

Afin qu'en cas d'intempéries notoires (neige, verglas) les familles puissent être prévenues, deux responsables sont en charge des rapports avec le Syndicat des transports scolaires.

Mme Cécile GLOD pour les enfants de Maternelle et de Primaire.Mme Marie-Annick LEMOINE pour les enfants des Collèges.

- **Location Salle Polyvalente**

Les habitants du village (exclusivement) peuvent louer la salle polyvalente pour toute manifestation familiale ou autre. Celle-ci est maintenant équipée de toilettes et d'une cuisine avec réfrigérateur et cuisinière, avec possibilité de prêt de vaisselle.

Il suffit de prévenir la Mairie, au moins 15 jours à l'avance, afin de préciser les conditions de cette location.

Les tarifs de location sont de 70 € T.T.C du 1er Mai au 1er Novembre. A noter, du 1er Novembre au 30 Avril, les tarifs sont majorés de 20 € T.T.C. pour le chauffage.

Un état des lieux est fait avant et après la prestation.

Pour toute information s'adresser à M. Bernard THUBÉ au 03.26.48.01.08.

Les Services Sociaux

• Services à Domicile – A.D.M.R.

Les services de l'A.D.M.R. sont destinés aux familles, personnes handicapées, personnes âgées et personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les difficultés. L'A.D.M.R. (Association du Service à Domicile) peut vous aider pour des périodes temporaires ou durables, à faire face à des difficultés de la vie quotidienne.

- Maintien à domicile,
- Portage des repas,
- Services et centres de soins,
- Etablissements d'accueil infirmiers,
- Téléassistance, etc.

Les bénévoles de l'A.D.M.R. sont sur le terrain, ils connaissent les personnes et le personnel adapté, auxiliaires de vie sociale et familiale, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières et aides soignantes.

Une documentation sur les services proposés par l'A.D.M.R. est à votre disposition en Mairie.

Mme Sylvie LEGROS, présidente de l'association (03.26.48.15.77) ou son secrétariat (03.26.07.14.32) vous permettra de résoudre les problèmes de toutes sortes qui peuvent se poser à vous.

• Coordination Gérontologique

Le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) de Fismes – 12bis rue des Chailleaux (à gauche de l'entrée de l'Hôpital local), destiné aux personnes de plus de 60 ans et à leur famille est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h30.

Ce centre répond de manière personnalisée et gratuite aux questions qui se posent parfois de façon aigüe :

- Que faire quand un ancien devient dépendant ?
- Comment s'organiser ?
- Quelles démarches entreprendre ?
- Quels dossiers constituer ?

Deux coordinatrices, Mme Odile COUSIN et Mme Christine PHILBERT ainsi que leurs secrétaires secrétaires Mme Lydie LEPOUTRE et Mlle Isabelle BARBA sont là pour vous conseiller, déterminer les besoins, proposer des plans d'aide.

Tél : 03.26.48.95.86.

• Point Information Personnes Agées Marne

Tél : 03.26.69.51.00.

• Assistantes Maternelles

L'assistante maternelle agréée de la Commune d'Arcis-le-Ponsart est :

Mme Séverine CERVIN
6 bis, rue Dragonnet
51170 ARCIS-LE-PONSART
Tél : 03.26.83.01.84

Informations Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes au 03.26.48.07.08

- **La Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation de Fismes**

La P.A.I.O de Fismes s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans et leur propose un accueil personnalisé et une aide dans leurs recherches d'emploi.

Par ailleurs, il existe sur Fismes une action de formation destinée aux demandeurs d'emploi, jeunes comme adultes.

Cette action menée par le Centre de Formation GUILLAUMET à pour but de trouver, valider et confirmer un projet professionnel.

Tout demandeur d'emploi qui a des difficultés dans sa recherche d'emploi peut rentrer dans ce dispositif, c'est gratuit et ouvert à tous.

P.A.I.O de Fismes :

Mairie de Fismes
Place de l'Hôtel de Ville
51170 Fismes
Tél : 03.26.48.86.38
email : paio-fismes@wanadoo.fr

Adresses Utiles

	Groupe Médical de Fismes 2 rue René LETILLY	Tél : 03.26.48.83.69 Fax : 03.26.48.09.12
	Urgences médicales SAMU	15
	Pompiers	18
	Gendarmerie Nationale	17
	Ambulances Champ'Assistance Ambulances Reims Assistance	03.26.61.84.27 03.26.08.30.00
	Ambulances de l'Ardre	03.26.48.84.16 ou 08.00.62.44.84
	Ambulances Fismes Assistance	03.26.48.13.87
	Centre anti-poison	03.83.32.36.36
	EDF sécurité / dépannage	08.10.33.30.51
	Lyonnaise des Eaux (24h/24)	03.23.53.85.85
	Taxis	03.26.61.80.78

- **Secrétariat Mairie**

Mairie d'Arcis le Ponsart
19 Rue Howard Houston - Tél : 03.26.48.06.24
Web : http://www.arcisleponsart.fr
Mail : mairie@arcisleponsart.fr
Secrétaire de Mairie : **Mme. Roseline PETRE**

Les horaires d'ouverture de la permanence de la Mairie sont :
Lundi de 17h30 à 19h30 et le Mercredi de 10h00 à 12h00

M. le Maire, **Jean-Luc DUBOIS** se tient à votre disposition pour vous donner toute information utile ou pour recevoir vos suggestions.
Il se propose de vous rencontrer pendant ses permanences (Lundi et Mercredi).

- **Bibliothèque Municipale**

Tous nos remerciements à **Mme Anne-Lise VILLIERE** qui se tient à votre disposition le premier vendredi de chaque mois de 18h00 à 19h00 à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, pour le prêt de livres. Anne-Lise a tout lu ou presque et peut donc vous conseiller de façon éclairée. Depuis les livres destinés aux tout-petits jusqu'aux dernières nouveautés, le choix est grand. Un Bibliobus passe régulièrement pour renouveler les titres.

- **Les Cavaliers d'Arcis-le-Ponsart**

Cette association a pour objectif la découverte de la nature autour d'Arcis à travers la pratique de la promenade à cheval. L'association présidée par **Anne-Lise VILLIERE**, participe également aux événements citoyens de la Commune 14 Juillet, 11 Novembre ou à la distribution des cadeaux de Noël de la Commune à nos aînés.

- **JALMALV-SPAM**

L'association JALMALV – SPAM (Jusqu'A la Mort Accompagner La Vie – Soins Palliatifs Marne a pour objectifs :

- de promouvoir la recherche sur l'ensemble des personnes en fin de vie,
- de contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort,
- d'améliorer le soutien des malades en phase terminale et de leurs familles,
- de reconnaître pour les accompagnants, les familles et les soignants la nécessité de l'échange, du soutien et de la formation,
- d'améliorer l'accompagnement des mourants,
- d'encourager et participer à la création de lieux où accueillir les gens en phase terminale.

L'association JALMALV – SPAM a formé des bénévoles pour :

- accompagner les personnes en fin de vie,
- animer des groupes de soutien et d'entraide et accueillir les personnes endeuillées,

Contact : **Madame Caroline FREYSS** - 11 rue Henri Howard Houston
51170 Arcis le Ponsart - Tél : 09.79.65.24.57

Le plan du village

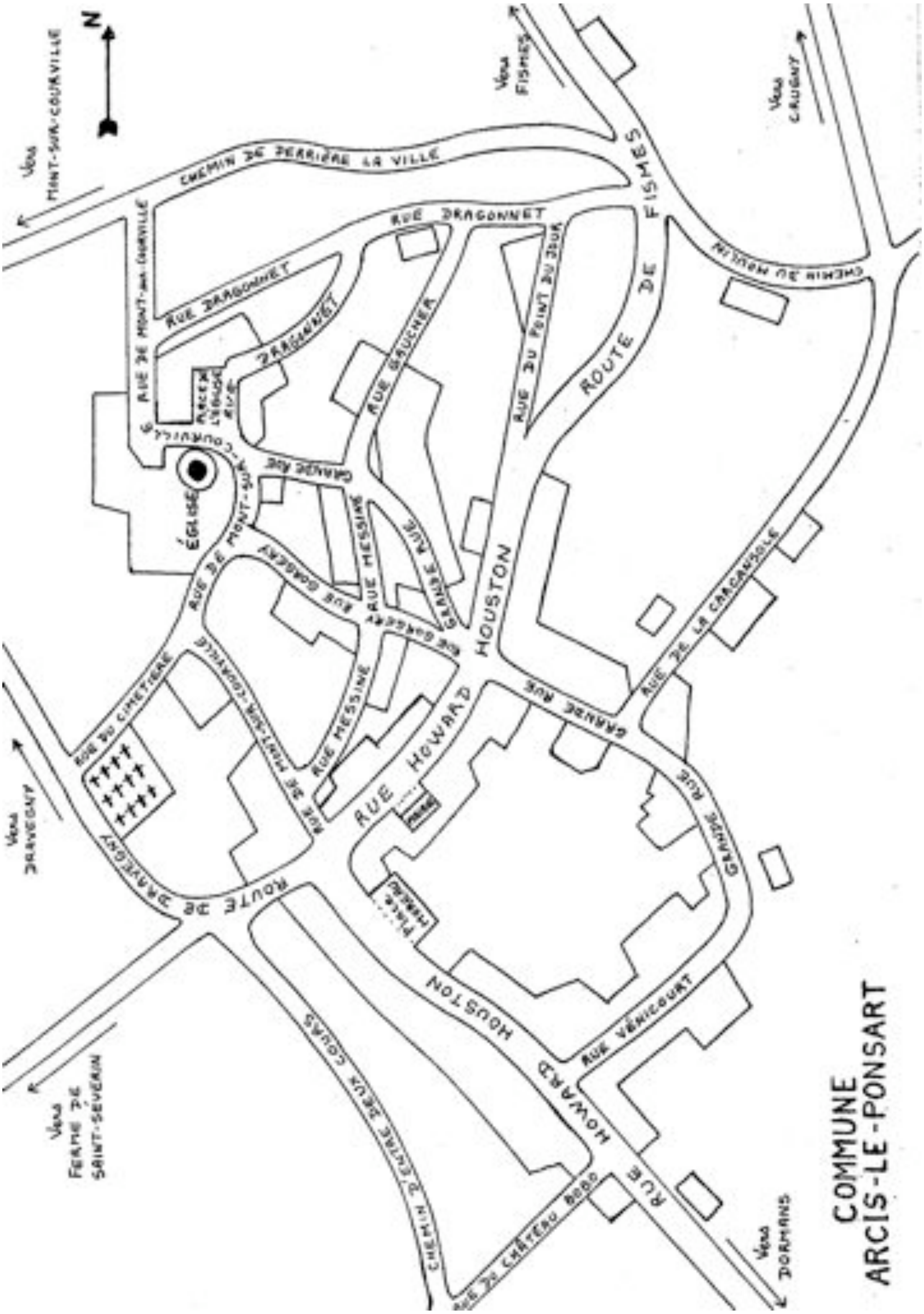

Mémoire d'autrefois…

ARCIS-LE-PONSART

ABBAYE D'IGNY

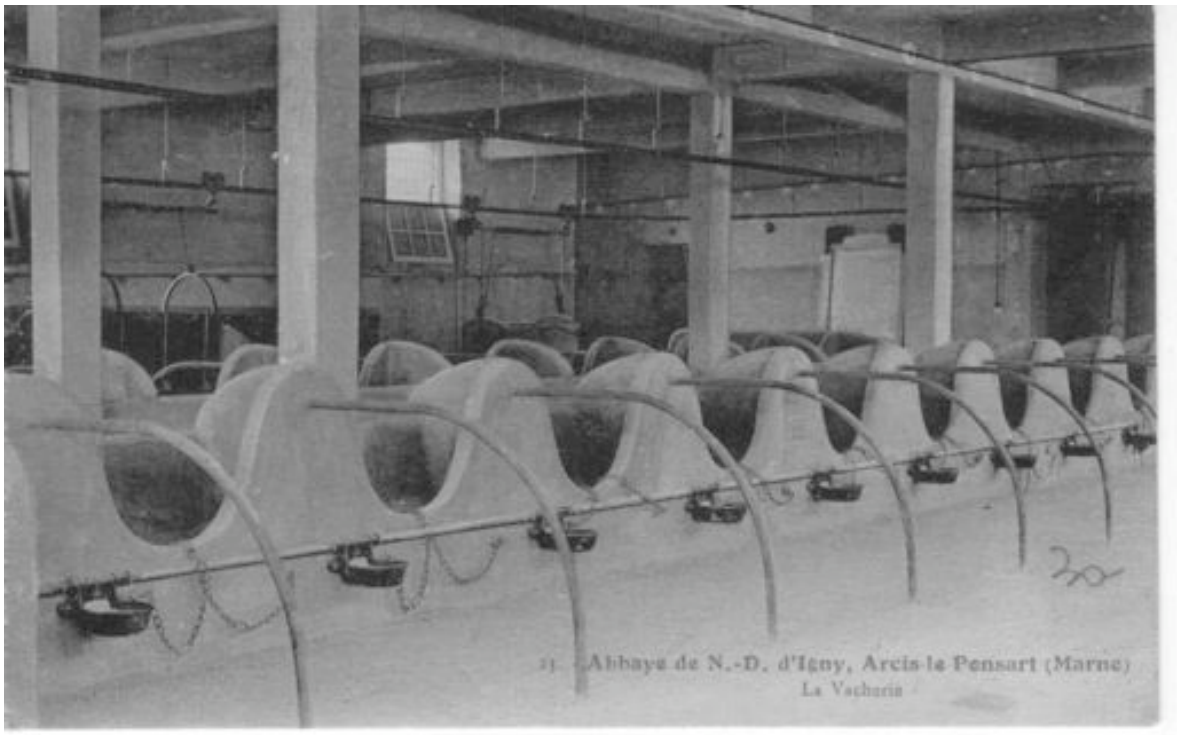

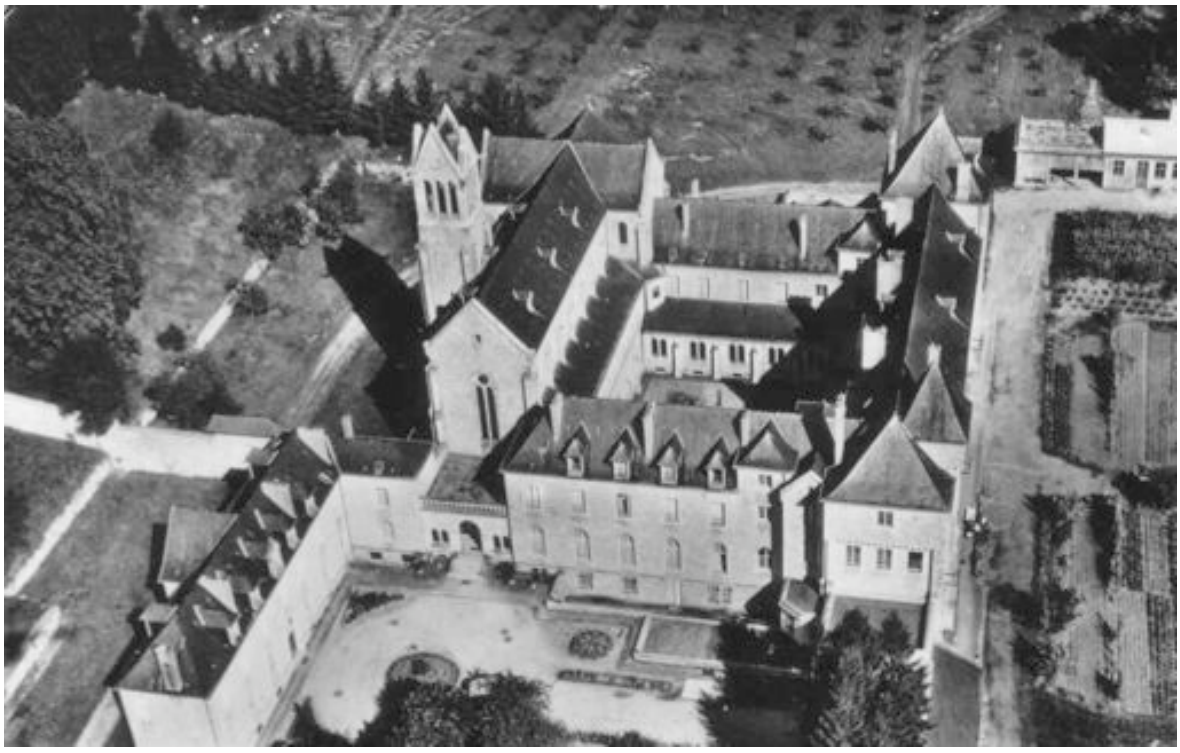

Vous désirez construire ou effectuer des travaux de rénovation ou d'agrandissement ?

Rappel des règles en vue de l'obtention d'un Certificat d'Urbanisme ou d'un Permis de Construire :

Dans la mesure où la Commune d'Arcis-le-Ponsart ne possède ni P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) ni P.O.S (Plan d'Occupation des Sols), le Maire n'a pas compétence ni pour instruire ni pour délivrer le certificat ou le permis sollicité.

Le rôle du maire se cantonne à l'émission d'un avis motivé qui ne revêt qu'un caractère consultatif (Arrêtés préfectoraux concernant les inondations, alimentation en eau potable, électrification,…).

Le dossier est ainsi transmis aux services de l'Etat seuls compétents pour délivrer le certificat ou le permis sollicité au nom et sous la responsabilité de l'Etat.

- Sont soumis à permis de construire : tous les travaux qui changent la nature de l'occupation d'un bâtiment et en général tout ce qui modifie son aspect extérieur.
- Sont soumis à déclaration de travaux : la création de clôture, modification de toiture (châssis de toit), percement de fenêtre ou de porte et agrandissement de moins de 20 m2 de surface hors œuvre brute.

Arcis-le-Ponsart se trouvant en site « protégé », proximité d'un monument historique, les demandes de permis de construire doivent être approuvées par l'Architecte des Bâtiments de France.

Avant de déposer votre projet, assurez-vous que celui-ci correspond aux prescriptions suivantes :

- Toitures à 2 pentes à 45° en ardoise ou tuile plate flammée.
- Lucarnes à 2 versants (ou 3), largeur inférieure à 1 mètre.
- Châssis de toit pose encastrée, largeur inférieure à 0,80 m, hauteur plus importante que largeur.
- Souche de cheminée en briques de parement ou en pierre de taille, proche du faîtage. Si tubage, la cacher par mitron en terre cuite.
- Murs en moellons jointoyés au mortier de chaux naturelle ou pierre de taille ou maçonnerie enduite au mortier de chaux naturelle (attention : le ton pierre pratiqué habituellement se révèle souvent beaucoup trop clair.
- Ne pas peindre ou enduire des pierres.
- Ouvertures plus hautes que larges, croisées à 6 carreaux, volets bois à barres (éviter les volets roulants inesthétiques. Sinon, les rendre le plus discret possible : pas de caisson extérieur, laisser les volets en bois.
- Peinture des menuiseries gris clair, blanc cassé, pastel ou ton bois. Eviter les teintes criardes.
- Clôture sur rue et en limite de propriété composée d'une haie vive d'essences locales non résineuse (éviter les thuyas,…), doublée ou non d'un grillage, ou mur en pierre de taille ou moellons.

Ces démarches et prescriptions ne doivent pas être considérées comme une tracasserie administrative de plus, mais comme le moyen de sauvegarder l'originalité et le caractère de notre village, typique de l'architecture de la Vallée de l'Ardre et dont nous pouvons être fiers.

La Commission d'Urbanisme d'Arcis se tient à votre disposition pour vous conseiller.

→ **Service Départemental de l'Architecture de la Marne : 03.26.47.74.39**
→ **Bâtiments de France : 03.26.47.49.37**

Solutions des jeux

Solution des jeux de la page 17

MOTS FLECHES

ANAGRAMMES

T	A	T	O	U	E	U	R	›	T	O	U	R	T	E	A	U
E	P	A	U	L	E	R	A	›	L	A	P	E	R	E	A	U
C	A	S	S	E	R	A	S	›	R	A	S	C	A	S	S	E
M	E	R	I	T	A	N	T	›	M	A	R	T	I	N	E	T
R	A	M	O	N	A	I	T	›	T	A	M	A	N	O	I	R
T	A	R	T	I	N	E	E	›	R	A	I	N	E	T	T	E
S	I	G	N	A	L	E	R	›	S	A	N	G	L	I	E	R
P	A	L	O	U	R	D	E	›	P	O	U	L	A	R	D	E
A	M	O	N	C	E	L	E	›	C	A	M	E	L	E	O	N
R	O	U	M	A	I	N	S	›	M	A	R	S	O	U	I	N

LE MOT A TROUVER EST :
RECTANGLES

Vos idées et Suggestions

- **Appel à votre créativité**

Les habitants d'Arcis-le-Ponsart n'ont pas de nom défini :

_ **Arcissiens,**
_ **Arcéens,**
_ **Ponsartins**
_ **etc...**

A vous de nous proposer une appellation qui pourrait devenir la notre, après choix du Conseil Municipal.

- **Suggestions**

Chaque fois qu'un évènement notoire se produit et si vous en avez des photos (si possible numériques), gardez-les pour la transmettre à l'Echo des Lavoirs.

A retourner à la Mairie ou à remettre à l'un des Conseillers Municipaux.

Mairie d'Arcis-le-Ponsart - 19, Rue Howard Houston
51170 - Arcis-le-Ponsart - Tél : 03.26.48.06.24

❖ ❖
❖

« Dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche: il faut les créer, et les solutions suivent.»

[Antoine de SAINT-EXUPERY] - *Vol de nuit*